



COMITÉ ASSURER LA GESTION DURABLE DES EAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 28 MAI 2024 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Présences : Mme Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale
Mme Lynda Breton, citoyenne membre
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal (arrivée : 14 h 47)
M. Alain Lafontaine, conseiller municipal et président du comité
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal et vice-président du comité
(arrivée : 14 h 49)

Invitées et
invités M. Éric Angers, directeur – Gestion des eaux et des immeubles (14 h 48 à
16 h 23)
Mme Geneviève Auclair, conseillère municipale (arrivée : 14 h 50)
M^e François Bélisle, conseiller municipal (15 h 06 à 16 h 12)
Mme Catherine Bergeron, conseillère en développement durable
(départ : 15 h 41)
M. Dany Carpentier, conseiller municipal (14 h 47 à 16 h 24)
M. Richard W. Dober, conseiller municipal (arrivée : 14 h 54)
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
M. Marc-André Godin, directeur adjoint – Planification et
développement durable
M^e Alex Hamelin, directeur – Services juridiques (départ : 16 h 23)
Mme Nathalie Lafrenière, secrétaire administrative aux commissions et
comités
Mme Sandra Laquerre, coordonnatrice – Administration et finances
(départ : 15 h 41)
Mme Sonia Karine Larocque, ing., co-directrice par intérim – Génie
(arrivée : 14 h 48)
Mme Karine Levasseur, spécialiste en environnement (arrivée : 16 h 23)
M. Alain Lizotte, directeur – Travaux publics (départ : 16 h 18)
Mme Anabel Plamondon, technicienne en loisirs (arrivée : 16 h 23)
Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation
publique (arrivée : 14 h 47)
M. Julien St-Laurent, chef de service – Environnement
M. Dominic Thibeault, directeur – Aménagement et développement
durable
M. François Vaillancourt, directeur général (arrivée : 16 h 34)

Absence : Mme Émilie Bilodeau, citoyenne membre

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la réunion et mot de bienvenue du président**

L'ouverture de la réunion est faite par M. Alain Lafontaine, président du comité, à 14 h 45. À l'heure fixée pour le début de la réunion, le président a constaté que l'assemblée n'a pas le quorum. Cependant, à l'arrivée de M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal, à 14 h 47 le quorum est atteint. M. Lafontaine souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

Les personnes présentes consentent à l'enregistrement de la réunion.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Alain Lafontaine fait la lecture de l'ordre du jour et annonce que le point 6 sera présenté avant le point 5 puisqu'il s'agit d'un point d'information et que l'assemblée n'avait pas le quorum au moment de commencer la réunion. Aussi, les points 9 et 10 sont reportés à une prochaine réunion. L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

4. **Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 23 avril 2024**

M. Alain Lafontaine s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 23 avril 2024 s'il y a des modifications à apporter à ce procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Politique de développement durable : présentation du rapport de développement durable (suivi)**

Le Rapport Développement durable 2023 est présenté au comité. Il s'agit d'un outil développé pour suivre la mise en œuvre de la Politique de développement durable (C-2019-0204) à travers ses huit thématiques qui sont le développement social, les milieux naturels, la gestion intégrée de l'eau, la gestion des matières résiduelles, l'aménagement du territoire, les infrastructures et les services municipaux, la vitalité économique, et la culture et le patrimoine collectif. On y retrouve les indicateurs clés de même que les faits saillants de chaque thématique. Ces indicateurs se retrouveront notamment dans le tableau de bord de la direction générale. Le rapport est accessible sur le site SharePoint du comité, mais il pourrait également être publié sur le site Web de la Ville si le comité ou le Conseil en fait la recommandation. Toutes et tous sont invités à le consulter et à amener des points de discussion en plénière.

6. **Gestion différenciée des espaces verts**

Le contrat de tonte de pelouse et de fauchage est présenté au comité, afin d'expliquer pourquoi certains terrains de la Ville font l'objet de tonte de gazon malgré le fait que

l'organisation se soit engagée à garder certains espaces verts plus longs en début de saison. Les superficies à entretenir sont les suivantes : 2 900 000 m² de tonte standard, 145 000 m² de tonte de talus, 435 000 m² de fauche de terrains vacants, 265 000 m² de fauche de bassins de rétention et 520 000 m² de terrains sportifs. Ceci représente neuf zones de tontes de pelouse, ayant chacune ses délais de coupe selon la hauteur souhaitée, qui varie entre 60 mm et 150 mm environ. Ainsi, pour la tonte standard dont la hauteur doit se situer en 70 mm et 150 mm, la fréquence moyenne est de douze jours. Pour des raisons évidentes, les terrains sportifs sont tondues à des fréquences plus rapprochées. Pour la tonte de talus, il y a trois fréquences à date fixe : du 25 mai au 15 juin, du 15 juillet au 5 août, et du 5 au 25 septembre. Pour le fauchage des terrains vacants, trois fréquences sont aussi prévues : 15 au 25 juin, 5 au 15 août et du 25 septembre au 5 octobre. Le fauchage des bassins de rétention se fait en deux séquences : du 25 juin au 15 juillet et du 15 août au 5 septembre. Pour l'équipe des travaux publics, il serait souhaitable que la Direction des communications et de la participation publique fasse la promotion de la manière responsable dont la Ville s'acquitte de l'entretien des terrains selon les caractéristiques précisées plus tôt tout en adhérant à l'initiative « Mai sans tondeuse ». Les pesticides sont également utilisés avec parcimonie et dans des cas particuliers comme l'éradication d'une plante nuisible (comme l'herbe à puce ou la berce du Caucase) ou le contrôle des vers blancs sur les terrains sportifs.

Mme Pascale Albernhe-Lahaie présente la table ronde d'experts sur le gazon et la gestion des espaces verts qu'elle a tenue le 17 mai dernier et à laquelle participaient chercheurs, biologistes, horticulteurs et experts en santé. Il y a notamment été question de tonte différenciée, afin de créer différents habitats pour différentes espèces et de favoriser la biodiversité. Aussi, ces petits îlots non tondues permettent une diminution de la température au sol, un stockage accru du carbone, une diminution des vers blancs, une réduction du bruit et une économie d'essence. Un terrain en santé serait une surface tondues composée de plantes différentes plutôt que de gazon, lequel n'est pas une plante indigène, mais plutôt une importation de l'Angleterre. La population semble ouverte aux solutions, pourvu qu'elles soient réalistes et économiques. Il ne s'agit pas de laisser aller les terrains à l'abandon, mais plutôt de les entretenir différemment et la population a besoin d'être accompagnée et soutenue dans une telle initiative. Mme Albernhe-Lahaie passe en revue les exemples d'initiatives prises par d'autres villes, comme Nicolet, Drummondville et Québec en la matière. Elle enchaîne avec le rôle des municipalités (montrer des solutions de rechange dans leur propre gestion, faire des campagnes de sensibilisation, réglementer, adopter un plan d'agriculture urbaine incluant la gestion différenciée des espaces verts, informer les citoyens, etc.).

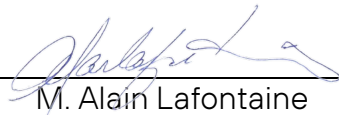
Puisque le Plan d'action 2022-2023 de la Politique environnementale fera l'objet d'une révision cette année, d'autres discussions pourront avoir lieu en lien avec les sujets abordés aujourd'hui.

[...]

7. Date de la prochaine réunion : le 27 août 2024

Levée de la réunion

Il est 16 h 41 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



M. Alain Lafontaine
Président du Comité et
conseiller municipal



Mme Nathalie Lafrenière
Secrétaire administrative aux
commissions et comités